

COMPTE-RENDU

COMITE SYNDICAL

Samedi 7 février 2026

Le samedi 7 février 2026, à 9h30, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni dans la salle polyvalente de Beaumont-en-Véron, sur la convocation qui a été adressée le 28 janvier 2026 par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 174 Nombre de voix : 270

Nombre de membres présents ou représentés : 82 Nombre de voix : 154

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel POUJAUD

M. Vincent NAULET, Maire de Beaumont-en-Véron et Vice-président de la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire en charge des finances, accueille les membres du Comité syndical et présente sa commune. Il souligne le fait que ce comité est le premier pour les nouvelles communes entrantes, mais aussi le dernier pour un nombre important d'élus locaux qui ne se représentent pas. Il revient sur les milieux naturels existants sur sa commune et les chantiers de restauration mis en œuvre avec la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, notamment la réalimentation en eau d'un réseau de fossés dans le bocage du Véron. M. Vincent NAULET insiste sur la nécessité de ces opérations pour atténuer les effets du changement climatique.

Mme Sophie TUBIANA remercie les représentants des nouvelles communes pour leur présence, notamment Antogny-le-Tillac, Cornillé-les-Caves, La Lande-Chasles, Mouliherne, Ports-sur-Vienne, Pussigny et Sainte-Maure-de-Touraine. Elle indique que ce Comité inaugure la mise en application des nouveaux statuts du syndicat mixte avec la possibilité, pour les élus, de porter deux pouvoirs au lieu d'un seul.

Avant d'ouvrir la séance, Mme Sophie TUBIANA souhaite revenir sur le mandat qui s'achève et les faits marquants qui l'ont ponctué. En premier lieu, elle remercie sincèrement les élus délégués au Comité syndical. Leur présence en nombre, encore aujourd'hui pour cette dernière séance, démontre leur implication et leur engagement en faveur du Parc. Elle adresse un remerciement appuyé aux membres du Bureau, qui, par leur présence et leurs actions en Région, ont permis de soutenir l'action du Parc dans un contexte politique et budgétaire parfois difficile. Ils ont été un relais essentiel vers les Conseils Départementaux et Régionaux dans une ambiance de travail toujours agréable et sereine qui dépasse largement les divergences politiques.

Mme Sophie TUBIANA remercie l'équipe technique du Parc pour le travail très important mené ces dernières années. Elle insiste sur l'engagement des agents qui ne comptent pas leurs heures de travail, comme l'a récemment démontré M. Guillaume DELAUNAY dans le bouclage du dossier de candidature de la « Loire des confluences » en site Ramsar.

Arrivée en septembre 2020, Mme Sophie TUBIANA s'est attelée à relever trois défis. Le premier était la réorganisation interne à mener. À cette époque, l'équipe du Parc était en souffrance et il a fallu gérer dans l'urgence des choix de réorganisation. Ces décisions nécessitaient justesse et fermeté.

Elles ont abouti à un changement de direction. À ce sujet, Mme TUBIANA tient à remercier M. Jean-Michel MARCHAND pour son soutien. Avec la nomination de M. Thibaut MEURGEY et de Mme Emmanuelle CREPEAU à la Direction, le Parc s'est engagé dans une réorganisation profonde du fonctionnement de la structure et elle les en remercie.

Le deuxième défi était la question cruciale des finances. À cette époque, les marges de manœuvre se réduisaient très rapidement et il était nécessaire de prendre des mesures. Mme Sophie TUBIANA remercie M. Éric TOURON, Conseiller Régional des Pays de la Loire, pour l'aide qu'il a apportée au Parc en tant que Président de la commission finances à cette époque. Elle remercie aussi les collectivités qui ont décidé de ne pas s'opposer à l'augmentation des cotisations, ainsi que les Régions et les Départements qui ont répondu présents dans un contexte budgétaire compliqué.

Le troisième défi était celui de la finalisation de la charte. La mobilisation des élus et de l'équipe sur ce dossier avait déjà été importante sous la présidence de M. Benoît BARANGER. De 2020 à 2025, le travail a été colossal. Les injonctions du Conseil National de Protection de la Nature (CNP) ont rendu nécessaire la réécriture d'une grande partie de la charte. Cette mobilisation des élus et des agents a empiété sur notre capacité de mobilisation sur d'autres projets. Mme Sophie TUBIANA remercie tous les élus, partenaires, services de l'État pour avoir réussi à mener à bien cette charte, et notamment ceux présents lors des moments clés de cette procédure, comme les visites de terrain avec le CNPN. Avec la parution de notre décret de reclassement le 5 décembre dernier, une grande période d'incertitude est maintenant derrière nous, et ce, pour les 15 années à venir.

Enfin, sur un dossier initié sous son mandant, Mme Sophie TUBIANA annonce que la labélisation de la « Loire des confluences » en site Ramsar devrait être officielle avant la fin du mois. La lettre de désignation vient d'être signée par le Ministère de la Transition écologique et un évènement sera organisé au printemps. Mme Sophie TUBIANA fait état des échanges autour de l'obtention des 9 critères d'éligibilité au label. M. Guillaume DELAUNAY s'est mobilisé pour que le 9^e critère soit validé par la convention internationale. Le site de la « Loire des Confluences » sera donc le premier site labélisé en France avec les 9 critères.

Cependant, si de belles choses ont été réalisées, Mme TUBIANA indique également que certains éléments invitent aussi au pessimisme. Elle évoque les attaques régulières sur la réglementation liée à la protection de l'environnement au niveau national ou international. Elle souhaite que nous puissions honorer notre ambition de faire du Parc un territoire à biodiversité positive.

Elle remercie encore une fois tous les élus et en particulier les membres du Bureau.

M. Thibaut MEURGEY, Directeur du Parc, informe les membres du Comité syndical qu'une enquête va être envoyée à tous les élus pour ajuster au mieux les instances du Parc et améliorer les procédures. Il en sera fait de même avec les nouveaux élus, après leur désignation.

Le compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 13 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

M. Daniel POUJAUD, Maire de Ports-sur-Vienne, est désigné comme secrétaire de séance.

Mme Sophie TUBIANA propose une modification de l'ordre du jour avec l'ajout de deux délibérations. Ces délibérations concernent la signature de conventions avec Azay-le-Rideau et La Tour-Saint-Gelin pour la réalisation de Plans Guides de renaturation. Leur ajout est rendu nécessaire par les délais contraints de réalisation liés aux subventions allouées.

La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

1. Compte Financier Unique 2025

Mme Sophie TUBIANA passe la parole à M. Thibaut MEURGEY pour la présentation du compte financier unique 2025 (CFU). M. Thibaut MEURGEY présente le CFU en expliquant que celui-ci résulte de la fusion entre le compte administratif et le compte de gestion dans un document unique.

Il présente le Compte financier unique 2025 qui, avec les rattachements des charges et des produits, se caractérise, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, de la manière suivante :

	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultats
Fonctionnement (sauf 002)	2 712 869,87 €	2 801 593,86 €	88 723,99 €
Investissement (sauf 001)	515 055,47 €	398 355,04 €	- 116 700,43 €
002 Résultat reporté N-1	- €	383 076,42 €	383 076,42 €
001 Solde d'investissement N-1	- €	244 499,60 €	244 499,60 €
TOTAL DU BUDGET	3 227 925,34 €	3 827 524,92 €	599 599,58 €

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	2 712 869,87 €	3 184 670,28 €	471 800,41 €
Investissement	515 055,47 €	642 854,64 €	127 799,17 €

Excédent de fonctionnement		471 800,41 €	
Excédent d'investissement		127 799,17 €	
Résultat de l'exercice 2025		599 599,58 €	

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
RESTES A REALISER	33 087,20 €	187 833,00 €	154 745,80 €

RESULTAT EN INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2025 :

$$127\,799,17\,€ + 154\,745,80\,€ = 282\,544,97\,€$$

Évolution de la section de fonctionnement en 2025

▪ *Évolution des recettes de fonctionnement en 2025*

M. Thibaut MEURGEY présente les évolutions de la section de fonctionnement en 2025 en commençant par l'évolution des recettes de fonctionnement listées dans le tableau ci-dessous.

Chapitre	Libellé	Compte administratif 2024	Compte financier unique 2025
013	Atténuation de charges	65 729,93 €	21 212,67 €
70	Produits des services, du domaine et ventes div.	0,00 €	64 722,76 €
73	Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €
74	Dotations, subventions et participations	2 228 231,53 €	2 502 760,34 €
75	Autres produits de gestion courante	26 562,83 €	19 941,99 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
	Recettes réelles	2 320 524,29 €	2 608 637,76 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	145 316,73 €	192 956,10 €
002	Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)	338 525,98 €	383 076,42 €
	TOTAL	2 804 367,00 €	3 184 670,28 €

En 2025, les recettes réelles s'élèvent à 2 608 637,76 €. Elles sont en hausse de + 12,42 % par rapport aux réalisations de 2024 (2 320 524,29 €).

Il commente les principales évolutions observées par chapitre en 2025 comparées à celles du compte administratif 2024.

Le chapitre 013, atténuation de charges, est en diminution de - 67.73 % (- 44 517.26 €) par rapport aux réalisations 2024. Sur ce chapitre sont enregistrés les remboursements de charges de personnel : congés maladie, congés longue maladie, congés maternité, congés paternité... Des régularisations au titre de l'année 2023 s'agissant de remboursements pour longue maladie ont été effectuées sur 2024 pour environ 30 000 €

Le chapitre 70, produits des services, s'élève à 64 722,76 €. Les conventions techniques et financières passées avec nos partenaires sont facturées sur ce chapitre, en général une année sur deux, en raison de leur durée.

Le chapitre 73, impôts et taxes, est objet pour le syndicat mixte qui ne lève pas l'impôt.

Le chapitre 74, dotations et participation, est en hausse de + 12,32 % (+ 274 528.81 €) par rapport aux réalisations 2024. Ce chapitre constitue l'essentiel des recettes réelles du syndicat mixte, à hauteur de 95,94 % en 2025. Rappelons que les recettes peuvent varier d'un exercice à l'autre en fonction des actions réalisées. Sur les 2 502 760,34 € de recettes comptabilisées pour 2025 au chapitre 74, le volume des rattachements de produits s'élève à 538 398,51 € (pour 367 577,11 € en 2024). Il s'agit principalement de subventions engagées au titre de 2025, mais non encore perçues sur l'exercice 2025. Ce montant représente 21,51% des recettes du chapitre 74 (pour 16,50% en 2024 et 20% en 2023).

Le directeur explicite l'origine des recettes non encore perçues répertoriées dans le tableau des rattachements à l'exercice 2025 ci-dessous. Les subventions les plus importantes non encore perçues sont celles du FEADER Centre-Val de Loire (et à titre exceptionnel du FEDER pour 2025) et du FEDER Pays de la Loire pour un montant total de **344 690,43 €** pour les 3 actions Natura 2000 « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre », « Complexe du Changeon et de la Roumer » et « Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau » / « Champagne de Méron », ainsi que l'action relative aux RNR de l'étang de Joreau et du marais de Taligny.

Sur la somme perçue au titre de l'action « Loire / Méron », 40% sont reversés à la LPO en tant que partenaire, conformément à la convention.

Tiers	Rattachements 2025
AGENCE EAU	29 577,30 €
DRAAF PAYS DE LOIRE	14 157,78 €
DREAL PAYS DE LOIRE	34 876,00 €
REGION CENTRE - Aide au Fonctionnement	24 000,00 €
REGION FEDER CENTRE	19 966,10 €
REGION FEADER CENTRE	185 918,24 €
REGION FEDER PAYS DE LOIRE	138 806,09 €
REGION PAYS LOIRE	91 097,00 €
Total général	538 398,51 €

Le chapitre 75, autres produits de gestion courante, est en diminution de – 24,93 % (- 6 620,84 €) par rapport aux réalisations 2024. Ce chapitre enregistre notamment le produit relatif à la revente de l'énergie photovoltaïque produite par les panneaux solaires de la Maison du Parc à EDF - OA Solaire et les redevances de la marque Valeurs Parc naturel régional.

Le chapitre 76, produits financiers, est sans objet pour le syndicat.

Le chapitre 77, produits exceptionnels, est à 0 €.

Au chapitre 02, opérations d'ordre entre sections, sont comptabilisées les reprises de subventions reçues, à hauteur de 192 956,10 €.

Enfin, **la part de l'excédent de fonctionnement de 2024 reporté au compte 002 en 2025 est de 383 076,42 €.**

Les recettes totales pour 2025 comprenant les recettes réelles, les amortissements et le résultat de fonctionnement reporté sont de **3 184 670,28 €**. Elles augmentent de **+ 13,56 %** par rapport à 2024 (2 804 367 €).

▪ **Évolution des dépenses de fonctionnement en 2025**

M. Thibaut MEURGEY présente le tableau ci-dessous relatif à l'évolution des dépenses de fonctionnement en 2025.

Libellé	Compte administratif 2024	Compte financier unique 2025
Charges à caractère général	457 169,78 €	616 279,86 €
Frais de personnel	1 620 482,77 €	1 612 943,25 €
Atténuation de produits	41 763,26 €	149 887,45 €
Autres charges de gestion courante	77 933,13 €	86 363,52 €
Charges financières	0,00 €	0,00 €
Charges exceptionnelles	0,00 €	6 264,78 €
Dépenses réelles	2 197 348,94 €	2 471 738,86 €
Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre transf. entre sections (amortissements)	223 941,84 €	241 131,01 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (amortissements)	0,00 €	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0,00 €	0,00 €
TOTAL	2 421 290,78 €	2 712 869,87 €

Les dépenses réelles de fonctionnement d'un montant de 2 471 739,86 € ont augmenté de 274 389,92 € par rapport aux dépenses 2024 (2 197 348,94 €), soit une hausse de + 12,49 %.

Il commente les principales évolutions observées en 2025 par chapitre comparées à celles du compte administratif 2024.

Le chapitre 011, charges à caractère général, est en augmentation de + 34,80 % par rapport aux dépenses 2024 (+ 159 110,08 €). Un grand nombre d'actions ont en effet été réalisées sur une année, plutôt que sur les deux années habituelles. Ces actions font par ailleurs l'objet de subventions.

Le chapitre 012, charges de personnel, est en diminution de - 0,47% soit 7 539,52 € de moins par rapport aux dépenses de 2024.

Ce chapitre est en très légère diminution en 2025 pour plusieurs raisons :

- le point d'indice est gelé depuis le 1^{er} juillet 2023 ;
- l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : les avancements d'échelon, de grade des agents titulaires ont eu moins d'impact en 2025. Moins d'agents ont été concernés par ces évolutions ;
- l'augmentation du taux de la CNRACL de 3 points, de 31,65% à 34,65%, à compter du 1er janvier 2025, a été absorbée et n'a pas eu d'impact sur l'évolution globale du chapitre 012.

M. Thibaut MEURGEY revient sur les mouvements suivants de personnel enregistrés sur 2025.

En ce qui concerne les emplois permanents, un agent a été nommé stagiaire le 6 juillet 2025 sur le poste « d'assistante administrative au service administratif et financier et aux services opérationnels ».

En ce qui concerne les emplois non permanents, 3 départs sont à noter :

- un ingénieur chargé de mission « aires protégées » (financé par le Fonds vert) en fin de CDD au 31 décembre 2024 n'a pas renouvelé son contrat à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- un agent chargé de mission « animateur du programme Territoire Engagé pour la Nature » sur le territoire de l'agglomération de Saumur Val de Loire, ingénieur en contrat de projet, a démissionné le 6 mars 2025, soit un mois avant le terme de son contrat prévu au 5 avril 2025 ;
- un agent chargé de mission « éco-développement », attaché en contrat de projet, a démissionné le 30 septembre 2025.

2 arrivées d'agents en emplois non permanents ont eu lieu :

- un agent chargé de mission « Corridors écologiques et zones humides », ingénieur, en contrat de projet du 1^{er} avril 2025 au 31 décembre 2026 ;
- un agent chargé de mission « aires protégées et trames arborées », ingénieur, en contrat de projet du 1^{er} avril 2025 au 31 décembre 2026.

Le chapitre 014, atténuation de produits, est en augmentation par rapport aux dépenses 2024 (+ 108 124,19 €). Ce chapitre enregistre les versements effectués à la LPO Anjou Pays de Loire dans le cadre de la convention Natura 2000 « Loire / Méron ». Les montants reversés à la LPO le sont en fonction des subventions perçues par le syndicat mixte.

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, est en augmentation de + 10,82% (+ 8 430,39 €). Ce chapitre enregistre notamment les licences relatives aux abonnements mensuels dont il convient de s'acquitter auprès de Microsoft et des autres prestataires informatiques.

Le chapitre 66, charges financières, n'affiche aucune dépense. Ce chapitre enregistre notamment les intérêts comptabilisés lors du tirage de la ligne de trésorerie. En 2025, tout comme en 2024 et 2023, le syndicat mixte n'a pas eu besoin de recourir à une ligne de trésorerie. Le compte 515 subit des fluctuations à la hausse et à la baisse, en fonction des rentrées de recettes, telles les subventions ou contributions statutaires de ses membres.

Le chapitre 67, charges exceptionnelles, affiche une dépense de 6 264,78 € en 2025. Il s'agit de régularisations de recettes trop perçues.

Enfin, au chapitre 02, opérations d'ordre entre sections en dépenses de fonctionnement, sont comptabilisées les amortissements de matériels de bureau et informatique, les matériels de transport comme les véhicules, le mobilier... pour un montant de 241 131,01 €.

Les dépenses totales, comprenant les dépenses réelles et les amortissements, s'élèvent ainsi à **2 712 869,87 €**.

Elles progressent de **12,04 %** par rapport aux réalisations de 2024 (2 421 290,78 €).

▪ **Résultat de la section de fonctionnement en 2025**

En conclusion, au regard des évolutions des recettes et dépenses telles que mentionnées ci-dessus, le compte financier unique 2025 enregistre un résultat comptable de la section de fonctionnement propre à l'exercice 2025 qui s'élève à + 88 723,99 € (+ 44 550,44 en 2024, + 930,18 € en 2023 et à - 96 645,63 € en 2022).

Le calcul du résultat propre à l'exercice correspond à la différence entre les dépenses et les recettes propres à chaque exercice, sans report des résultats constatés sur les exercices antérieurs.

Évolution de la section d'investissement en 2025

M. Thibaut MEURGEY rappelle que la section d'investissement varie d'une année sur l'autre en fonction des investissements réalisés en matière d'équipement et des opérations d'ordre passées (amortissements).

▪ Évolution des recettes d'investissement en 2025

M. Thibaut MEURGEY présente l'évolution des recettes d'investissement en 2025.

Chapitre	Libellé	Compte administratif 2024	Compte financier unique 2025
024	Produits de cessions	0,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	21 970,41 €	7 263,55 €
13	Subventions d'investissement reçues	273 053,32 €	142 760,48 €
45	Chapitres d'opération pour compte de tiers	0,00 €	7 200,00 €
	Recettes réelles d'investissement	295 023,73 €	157 224,03 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	223 941,84 €	241 131,01 €
041	Opérations patrimoniales	3 318,00 €	0,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	133 008,08 €	244 499,60 €
TOTAL		655 291,65 €	642 854,64 €

Les recettes réelles d'investissement pour 2025 s'élèvent à 157 224,03 €. Elles sont en baisse de – 137 799,70 € par rapport aux réalisations de 2024 (295 023,73 €) en raison de la fluctuation bisannuelle, liée à la réalisation et au solde des actions.

Il commente les principales évolutions observées en 2025 par chapitre comparées à celles du compte administratif 2024.

Le chapitre 10 présente les dotations, fonds divers et réserves d'un montant de 7 263,55 €. Il s'agit du FCTVA pour l'année 2025 que le syndicat perçoit sur les dépenses effectuées en N-2, c'est-à-dire celles relatives à l'exercice 2023.

Le chapitre 13, subventions d'investissement reçues, présente un montant de 142 760,48 € contre 273 053,32 € en 2024. Les programmes d'action soldés dès le mois d'octobre de l'exercice 2025 ont donné lieu à des versements de solde de subventions de la part des Régions des Pays de la Loire et du Centre-Val de Loire.

Le chapitre 45 relatif aux opérations pour compte de tiers est de 7 200 €.

Le chapitre 040, relatif aux opérations d'ordre de transfert entre sections présente des recettes d'investissement à hauteur de 241 131,01 € pour 2025 qui s'équilibre avec le chapitre 042 de la section de fonctionnement comptabilisant les amortissements de logiciel, matériel et biens.

Le chapitre 041, opérations patrimoniales (opérations d'ordre) ne présente aucune opération pour 2025. L'opération réalisée en 2024 inscrite sur ce chapitre concernait la reprise de l'avance de 5 % versée à l'entreprise qui assure la gestion et la valorisation des offres touristiques d'itinérance. Ce chapitre s'équilibre en recettes comme en dépenses, s'agissant d'opérations d'ordre.

Enfin, la part de l'excédent d'investissement de 2024 reporté au compte 001 en 2025 est de 244 499,60 €. Les recettes totales, comprenant les recettes réelles, les amortissements et le report, **s'élèvent à 642 854,64 €** pour 655 291,65 € en 2024.

Par ailleurs, le directeur fait état des restes à réaliser en recettes d'investissement d'un montant de 187 833 €. Ils correspondent aux subventions accordées sur les actions suivantes :

- médiation des patrimoines et programmation culturelle : 21 300 € ;
- guide sur les principes d'aménagement du Parc : 31 800 € ;
- renouvellement de la Charte et classement en site RAMSAR : 31 700 € ;
- adaptation des acteurs au changement climatique : 18 960 € ;
- maîtrise des activités de pleine nature : 10 000 € ;
- renaturation des cours d'école dans le cadre des opérations pour compte de tiers : 56 480 € ;
- renaturation des villes et villages : 9 748 € ;
- équipement et salles de réunion et aménagement de la Maison du Parc : 7 845 €.

▪ **Évolution des dépenses d'investissement en 2025**

M. Thibaut MEURGEY présente l'évolution des dépenses d'investissement en 2025.

Chapitre	Libellé	Compte administratif 2024	Compte financier unique 2025
13	Autres subventions régions	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	97 630,28 €	166 682,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	164 527,04 €	134 937,37 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
45	Chapitres d'opération pour compte de tiers	0,00 €	20 480,00 €
	Dépenses réelles d'investissement	262 157,32 €	322 099,37 €
040	Opérations ordre de transfert entre sections (amortissement)	145 316,73 €	192 956,10 €
041	Opérations patrimoniales	3 318,00 €	0,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €
TOTAL		410 792,05 €	515 055,47 €

Les dépenses réelles d'investissement pour 2025 s'élèvent à 322 099,37 €. Elles sont en hausse de + 59 942,05 € par rapport aux réalisations de 2024 (262 157,32 €).

Il comment les principales évolutions observées en 2025 par chapitre comparées à celles du compte administratif 2024.

Le chapitre 20, immobilisations incorporelles, avec un montant de 166 682 € est en hausse de + 70,73% (+ 69 051,72 €). Ce chapitre enregistre notamment les dépenses relatives à la réalisation des actions financées en investissement, telles que :

- le guide sur les principes d'aménagement du Parc : 38 160 € ;
- l'étude de repositionnement de la Maison du Parc : 32 220 € ;
- la conception d'un outil pédagogique sur l'adaptation au changement climatique : 23 635 € ;

- l'étude sur la pratique des sports de nature dans les espaces protégés : 12 000 € ;
- la réalisation de trois podcasts pour la Marque « Valeurs PNR » : 10 500 €.

Concernant l'étude de repositionnement de la Maison du Parc, M. Thibaut MEURGEY revient sur l'origine du projet. L'évolution des modes de consommation et des pratiques touristiques, conjugués à la baisse de la présence de l'Office de Tourisme de la CASVL en saison à Montsoreau, conduit à une baisse de la fréquentation de la Maison du Parc. Ces éléments ont conduit le Parc à mener en 2025 une réflexion pour repositionner cet outil sur son territoire. Une première présentation des résultats de cette étude a été faite en Bureau et des temps d'échanges en Comité syndical seront organisés sur le sujet.

Il poursuit, en présentant le **chapitre 21 relatif aux immobilisations corporelles**. Son montant de 134 937,37 € est en baisse de – 29 589,67 €. Il explique que cette baisse s'explique en raison du nombre d'actions en investissement légèrement inférieures à celles de 2024 qui ont été soldées dès le mois d'octobre de l'exercice 2025 et qui ont donné lieu à des recettes sur un volume similaire chapitre 13 (subventions d'investissement reçues).

Le chapitre 23, immobilisations corporelles, n'enregistre aucune dépense.

Le chapitre 45, opérations pour compte de tiers, enregistre pour la première fois des dépenses d'un montant de 20 480 €.

Les reprises de subventions reçues au chapitre 040 en dépenses d'investissement s'équilibrent au chapitre 042 en section de fonctionnement à hauteur de 192 956,10 € pour 2025.

Sur le chapitre 041, opérations patrimoniales (opérations d'ordre), aucune opération n'a été enregistrée pour 2025. L'opération inscrite en 2024 concernait, comme pour les recettes d'investissement, la reprise de l'avance de 5 % versée à l'entreprise qui assure la gestion et la valorisation des offres touristiques d'itinérance. Cette avance avait été comptabilisée en 2023 au chapitre 23. Ce chapitre s'équilibre ainsi en recettes comme en dépenses, s'agissant d'opérations d'ordre.

Les dépenses totales comprenant les dépenses réelles et les amortissements de subventions s'élèvent à **515 055,47 €** (410 792,05 € en 2024).

Par ailleurs, les restes à réaliser en dépenses d'investissement d'un montant de 33 087,20 € correspondent à :

- la réalisation de guide d'activités et de 4 vidéos : 9 500 € ;
- l'acquisition de 2 totems : 1 987,20 € ;
- et la renaturation de la cour de l'école Fontaine Guéron – commune Les Bois d'Anjou dans le cadre des opérations pour compte de tiers : 21 600 €.

En section d'investissement, l'état des restes à réaliser présente un solde positif de 154 745,80 €.

Conclusion de l'étude du compte financier unique 2025

M. Thibaut MEURGEY rappelle que le compte financier unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Il précise que les chiffres portés au **compte financier unique 2025**, en lieu et place du Compte administratif de l'ordonnateur et Compte de gestion de Monsieur le trésorier principal, comptable du syndicat mixte, sont réputés conformes et sincères.

Après avoir reporté par section les résultats constatés de l'exercice 2025, la section de fonctionnement présente ainsi un **solde positif de + 471 800,41 €** et la section d'investissement présente un **excédent de financement de + 127 799,17 €**.

À cet excédent de financement de la section d'investissement, il convient d'intégrer les **Restes A Réaliser** :

- Dépenses d'investissement : **33 087,20 €**
- Recettes d'investissement : **187 833,00 €**

En intégrant ces restes à réaliser, la section d'investissement dégage un excédent de financement de : **282 544,97 €**

Mme Sophie TUBIANA fait appel au doyen de l'assemblée pour conduire le vote du compte financier unique 2025 avant de se retirer. M. Michel PONCHANT, Adjoint au Maire de Fontevraud-L'Abbaye, est désigné pour conduire le vote.

M. Michel PONCHANT fait procéder au vote, Madame la Présidente ne prenant pas part à ce dernier. Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ approuvent le compte financier unique pour l'exercice 2025.

2. Affectation du résultat 2025 au budget 2026

Mme Sophie TUBIANA passe la parole à M. Thibaut MEURGEY qui rappelle que le compte financier unique présente un résultat d'exécution de fonctionnement de 471 800,41 €, détaillé comme suit :

FONCTIONNEMENT	M57
Dépenses	2 712 869,87 €
Recette	2 801 593,86 €
Résultat exercice	88 723,99 €
Résultats antérieurs reportés	383 076,42 €
Part affectée à l'investissement	- €
Total	471 800,41 €

Le compte financier unique présente un résultat d'exécution d'investissement de 127 799,17 € réparti comme suit :

INVESTISSEMENT	M57
Dépenses	515 055,47 €
Recettes	398 355,04 €
Solde	- 116 700,43 €
Résultat de clôture précédent	244 499,60 €
Total	127 799,17 €

Le solde des restes à réaliser en investissement est de 154 745,80 € :

INVESTISSEMENT	M57
Dépenses	33 087,20 €
Recettes	187 833,00 €
Solde	154 745,80 €

Ainsi l'excédent d'investissement est de **282 544,97 €** : 127 799,17 € + 154 745,80 €.

Au budget primitif 2026, il est proposé d'inscrire :

- un report en recettes d'investissement, article 001 pour la somme de 127 799,17 € ;
- un excédent de fonctionnement reporté au 1068 pour la somme de 0 €.
- un report en recettes de fonctionnement, article 002 pour la somme de 471 800,41 €

Il est procédé au vote.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ approuvent l'affectation du résultat 2025 au budget 2026.

3. Budget Primitif 2026

Mme Sophie TUBIANA revient sur les orientations budgétaires actées pour 2026. Le budget du syndicat pour l'exercice 2026 s'inscrit dans un contexte toujours instable. L'incertitude politique et économique, tant au niveau national qu'international, est encore très importante. L'inflation montre des signes de remontée modérée (prévision autour de 1,3 % en 2026, contre 1,1% en 2025). La démission du gouvernement en date du 6 octobre 2025 génère, pour la deuxième année consécutive, un retard dans l'approbation du PLF pour 2026.

M. Thibaut MEURGEY précise que le projet de loi de Finances 2026, adopté le 2 février, prévoit de ramener le déficit public à 4,7 % du PIB en 2026 et à moins de 3 % en 2029. Le texte s'appuie sur une croissance de 1 % du PIB en 2026. Cette prévision reste néanmoins soumise aux aléas internationaux et nationaux.

Afin d'associer les collectivités territoriales à l'effort de redressement des finances publiques, le « Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales » (DILICO) instauré en 2025, a été reconduit, mais ramené à 740 millions d'euros au niveau national. Les communes sont exemptées du dispositif, mais les EPCI ainsi que les Régions restent les grandes contributrices entraînant potentiellement une nouvelle incertitude sur certains de nos financements, notamment Natura 2000 et Réserves naturelles régionales.

Enfin, le Directeur rappelle l'impact important sur les finances du Syndicat, de la hausse des cotisations patronales de la CNRACL de 3 points, actée à compter du 1^{er} janvier 2025. Par ailleurs, l'obligation de participation à la protection sociale complémentaire pour le maintien de salaire des employeurs de la fonction publique, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025, se conjugue pour 2026 avec l'obligation de participation à la protection sociale complémentaire – volet Santé des employeurs de la fonction publique territoriale. Elle est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Il indique qu'en 2026, grâce à l'augmentation du périmètre du Parc et à l'adhésion de nouvelles communes dans le cadre de la révision de la Charte, la population passe de 197 006 à 209 915 habitants, soit **12 909 habitants de plus**. Il rappelle, pour mémoire, en 2025 et pour la première fois en 5 ans, la population du Parc avait gagné 120 habitants, passant de 196 886 à 197 006 habitants (INSEE 2025).

Mme la Présidente propose que **pour 2026, soit maintenue la cotisation statutaire** pour les communes à **1,50 € par habitant**. La cotisation totale des communes pour 2026 serait alors estimée à **+ 19 363,50 €**, en tenant compte de la population légale municipale de 2026. Afin de maintenir les équilibres budgétaires, elle souhaite que soit étudiée une faible augmentation continue de la cotisation statutaire par habitant des communes à compter de 2027.

Mme Sophie TUBIANA rappelle que les nouveaux statuts, votés lors du dernier Comité syndical, actent la **création d'une cotisation statutaire pour les EPCI**. Le montant s'élève à 21 000 € au total, tout EPCI confondus.

Elle remercie vivement les Régions, qui, malgré un contexte budgétaire très difficile ont maintenu leur soutien financier au syndicat mixte. Elle remercie également les Conseils départementaux d'Indre-et-Loire et du Maine-et-Loire qui maintiennent leur participation à hauteur de 67 500 € chacun. Si les Agglomérations portes n'ont pas augmenté leur cotisation statutaire respective, ce

poste est en augmentation car la nouvelle ville-porte, Sainte-Maure-de-Touraine, rejoint le Parc en 2026 et cotise de façon forfaitaire à hauteur de 2000 €.

Mme La Présidente remercie la DREAL Pays de la Loire qui vient de confirmer le maintien de sa subvention d'aide au fonctionnement, issue en grande partie du ministère de l'Aménagement du territoire et de la transition écologique, d'un montant de 150 000 €.

Enfin, le budget 2026 anticipe la fin annoncée du Fonds vert en mobilisant de nouveaux partenaires financiers.

Elle rappelle le triple défi auquel le syndicat doit s'atteler pour mettre en œuvre les orientations fixées dans le cadre de la charte : maintenir l'effort pour limiter l'évolution de nos dépenses, diversifier davantage les modes de financement de nos actions et poursuivre la reconstitution de nos marges de manœuvre.

Mme Sophie TUBIANA souhaite insister sur le fait que le Parc n'a pas contracté d'emprunt. Cependant, compte tenu des projets à venir et notamment le repositionnement de la Maison du Parc, il ne faut pas s'interdire d'y avoir recours en sus des demandes faites auprès des partenaires habituels. Mme Sophie TUBIANA passe la parole à M. Thibaut MEURGEY pour la présentation du budget.

Évolutions de la section de fonctionnement pour 2026

M. Thibaut MEURGEY rappelle que la mise en place de la nomenclature comptable dite M57, depuis le 1^{er} janvier 2024, a modifié les équilibres budgétaires, à l'intérieur des sections de fonctionnement et d'investissement. Les dépenses imprévues n'existent plus en tant que telles dans chacune des sections. Un mécanisme appelé « fongibilité » les remplace, mais sans inscription budgétaire. Il s'agit d'une autorisation accordée à la Présidente par le Comité syndical lors de chaque vote de budget pour effectuer des virements de crédits dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement (hors charges de personnel) et d'investissement.

▪ Prévision des recettes de fonctionnement en 2026

Le directeur présente les recettes de fonctionnement prévues pour 2026 comparées à celles prévues en 2024 et 2025.

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026
013	Atténuation de charges	9 000,00 €	7 500,00 €	10 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	48 650,00 €	54 650,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74	Dotations, subventions et participations	2 575 908,87 €	2 918 710,74 €	2 986 593,94 €
75	Autres produits de gestion courante	24 690,00 €	21 284,55 €	11 665,00 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	1 000,00 €	10 000,00 €
	Recettes réelles	2 610 598,87 €	2 997 145,29 €	3 072 908,94 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	187 357,73 €	171 240,95 €	202 244,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	338 525,98 €	383 076,42 €	471 800,41 €
TOTAL		3 136 482,58 €	3 551 462,66 €	3 746 953,35 €

Dans les prévisions telles qu'elles figurent ci-dessus, **les recettes réelles de fonctionnement pour 2026 devraient augmenter de + 75 763,65 €** par rapport aux prévisions 2025 pour atteindre la somme de **3 072 908,94 €**, soit une progression de **+ 2,53 %** (2 997 145,29 € de prévisions budgétaires en 2025).

Il présente les recettes du syndicat, constituées de recettes statutaires et de recettes contractualisées.

Le chapitre 013, atténuation de charges, en hausse de + 33,33% (+ 2 500 € par rapport au budget 2025). Sur ce chapitre, sont inscrits les remboursements de charges de personnel, comme notamment, les congés maladie ou les congés maternité.

Le chapitre 70, produits des services d'un montant de 54 650 € pour 2026, enregistrera les rétributions du syndicat facturées aux autres organismes, tels que les communes, EPCI, etc., pour lesquels le syndicat intervient dans le cadre de conventions.

Ces interventions concerneront :

- avec la Communauté d'agglomération de Saumur, le suivi écologique de la zone d'activités de Méron pour un montant de 5 250 € (+15 750 € à percevoir en 2026 sur les actions 2025) ;
- avec la Communauté de communes Chinon-Vienne et Loire, l'accompagnement des restaurants collectifs, pour un montant de 3 150 € (projet 2025-2026) ;
- avec le Syndicat Layon Aubance Louets, animation d'un réseau de gestionnaires de zones humides, pour un montant de 25 500 €.

Le chapitre 73 , impôts et taxes est sans objet pour le syndicat car il ne perçoit aucune fiscalité, dans la mesure où il ne lève aucun impôt.

Le chapitre 74, dotations et participations, s'élève à 2 986 593,94 €, soit une hausse de + 2,33 % (+ 67 883,20 € par rapport au budget 2025). Il se détaille comme suit :

CHAPITRE 74	2025	25/26	2026
Statutaires	1 438 193,17 €	1,70%	1 462 647,17 €
Actions	1 480 517,57 €	2,93%	1 523 946,77 €
Total	2 918 710,74 €	2,33%	2 986 593,94 €

Pour l'année 2026, le montant prévisionnel des recettes statutaires dites basiques s'élèverait à 1 462 647,17 €. Elles sont en hausse de + 1,70 % par rapport à 2025.

Par ailleurs, une somme de 5 000 € correspondant à 50% de la convention EDF est inscrite en basique, l'autre étant inscrite en action (inventaire du site du Paluau).

À titre personnel, M. Thibaut MEURGEY remercie particulièrement les Régions et les Départements pour ce soutien dans un contexte budgétaire difficile.

Mme Sophie TUBIANA insiste sur l'effort particulier des Régions et Départements dans un contexte compliqué. Cela n'a pas été le cas dans tous les Parcs, dont certains ont vu leurs dotations statutaires diminuées.

Le directeur commente le tableau présentant le montant prévisionnel des financements des actions en fonctionnement pour 2026.

Il sera de 1 523 946,77 € (1 480 517,57 € en 2025), soit une augmentation de + 2,93 %.

Dispositifs financiers	Reports engagements 2025	Montants 2026	TOTAL
Fonds vert : AELB/DREAL	369 931,20 €	399 051,23 €	768 982,43 €
Fonds européens : Natura 2000 et RNR		236 894,61 €	236 894,61 €
Régions : Natura 2000 et RNR		169 661,87 €	169 661,87 €
Régions : Contrats de Parc	127 160,00 €	191 580,00 €	318 740,00 €
Autres : OFB, ADEME, Fédération des Parcs, EDF		29 667,86 €	29 667,86 €
TOTAL	497 091,20 €	1 026 855,57 €	1 523 946,77 €

Il cite les actions en fonctionnement financées par les Régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire, pour un montant de 191 580 € :

- médiation des patrimoines et culture ;
- éducation au territoire ;
- ABC de Mazé-Milon : ateliers étudiants ;
- suivi et protection de l'avifaune patrimoniale ;
- maîtrise des activités de loisirs ;
- accompagnement à l'adaptation au changement climatique ;
- marque « Valeurs Parc naturel régional » ;
- projet inter-Parcs sur les prairies emblématiques ;

Le Fonds verts, via l'Agence de l'eau et les DREAL apporterait des financements à hauteur de 399 051,23 € pour financer les actions suivantes :

- création d'aires protégées ;
- restauration des zones humides et des corridors écologiques ;
- renforcement du patrimoine arboré et restauration des milieux naturels ;
- renaturation des villes et villages.

Enfin, les fonds européens et régionaux permettront le financement de l'animation et la gestion de 4 sites Natura 2000 et de 3 Réserves naturelles régionales.

M. Thibaut MEURGEY indique que le travail de diversification des recettes est engagé avec des premiers soutiens de l'OFB et de l'ADEME. Il relève la poursuite du partenariat avec EDF/CNPE de Chinon sur les mêmes montants que les années précédentes.

Le chapitre 75, autres produits de gestion courante est estimé à 11 665 €, soit une diminution de – 45,19% (- 9 619,55 € par rapport au budget 2025). Ce chapitre enregistre notamment les recettes relatives à la redevance de la Marque Parc et aux produits de la boutique de la Maison du Parc, les recettes liées aux panneaux photovoltaïques et des recettes diverses pour régularisations.

Depuis 2025, ce chapitre enregistre les recettes de la boutique de la Maison du Parc et de la billetterie pour la participation aux animations via une régie de recettes qui a été en 2025.

Par ailleurs, les reversements de quote-part de la dotation aménités rurales par les communes volontaires sont inscrites depuis 2024 sur ce chapitre.

Le chapitre 76, produits financiers, est sans objet pour le syndicat.

Le chapitre 77, produits exceptionnels prévoit une somme de 10 000 €, ce montant est nécessaire pour provisionner les mandats à annuler sur les exercices antérieurs.

Enfin, en recettes de fonctionnement, sont également inscrits **les amortissements de subventions** pour 2026 (202 244 €) et la part de l'excédent de fonctionnement de 2025 reporté au compte 002 (471 800,41 €).

Les recettes totales pour 2026, comprenant les recettes réelles, les amortissements et le report, sont estimées à **3 746 953,35 €** (3 551 462,66 € en 2025).

▪ **Prévision des dépenses de fonctionnement en 2026**

M. Thibaut MEURGEY commente le tableau listant les dépenses de fonctionnement prévisionnelles inscrits aux budgets de 2024, 2025 et 2026.

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026
011	Charges à caractère général	898 880,31 €	1 273 958,45 €	1 525 316,35 €
012	Frais de personnel	1 684 787,58 €	1 700 832,18 €	1 742 887,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €	203 264,26 €	94 055,00 €
65	Autres charges de gestion courante	213 715,00 €	125 514,00 €	61 215,00 €
66	Charges financières	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €
022	Dépenses imprévues			
	Dépenses réelles	2 805 382,89 €	3 311 568,89 €	3 436 473,35 €
042	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (amortissements)	331 099,69 €	239 893,77 €	310 480,00 €
TOTAL		3 136 482,58 €	3 551 462,66 €	3 746 953,35 €

Dans les prévisions telles qu'elles figurent ci-dessus, **les dépenses réelles de fonctionnement pour 2026 devraient augmenter de + 109 209,26 €** par rapport aux prévisions 2025 pour atteindre 3 436 473,35 €, soit une augmentation de + 3,77 %.

Il commente les différentes lignes de ce tableau.

Le chapitre 011, charges à caractère général, est en augmentation de + 19,73% (+ 251 357,90 € par rapport au budget 2025). Il précise que ce chapitre intègre les charges courantes liées au fonctionnement de la structure et une grande partie des actions de fonctionnement du syndicat.

CHAPITRE 011	2025	25/26	2026
Basiques	619 379,85 €	52,47%	944 393,42 €
Actions	654 578,45 €	-11,25%	580 922,93 €
Total	1 273 958,30 €	19,73%	1 525 316,35 €

Le directeur précise que les prévisions de charges courantes dites basiques à hauteur de 944 393,42 € sont plus élevées de + 52,47 % qu'en 2025 notamment en raison de l'inflation et de la hausse des coûts énergétiques, des frais de maintenance, ainsi que des achats, qui pèsent depuis près de trois ans de manière significative sur le volume des dépenses de fonctionnement du syndicat au chapitre 011.

Par ailleurs, il explique que, depuis le passage à la norme comptable M57 au BP 2024, le chapitre 022 « Dépenses imprévues » a été supprimé et ne permet plus de ventiler les reports de l'année antérieure. Il s'en suit donc une augmentation des montants prévisionnels au chapitre 011.

Le montant des prévisions de dépenses liées aux actions pour 580 922,93 € est en baisse de – 11,25% par rapport à 2025 (654 578,45 €). Cette baisse est liée notamment aux soldes d'actions non renouvelées en 2026.

Les dépenses programmées pour 2026 comprennent notamment les opérations arrêtées lors du Comité syndical du 13 décembre 2025 et financées dans le cadre des Contrats de Parcs des Régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire. Elles intègrent également les dépenses de prestations de services émanant d'autres financements liés au Fonds Vert, à Natura 2000 ou aux Réserves naturelles régionales.

Le chapitre 012, charges de personnel, est en légère augmentation de + 2,47% (+ 42 054,82 € par rapport au budget 2025). Il cite les mouvements de personnel prévus pour 2026. 2 arrivées d'emplois non-permanents sont prévus en 2026, suite à la délibération en ce sens du dernier Comité syndical :

- un emploi non-permanent de Chargé de mission sur le grade de technicien, relevant de la catégorie hiérarchique B - filière technique, a été créé afin de mener à bien le projet « gestion des milieux naturels et médiateur scientifique » ;
- un emploi non-permanent de Chargé de mission sur le grade d'attaché, relevant de la catégorie hiérarchique A - filière administrative, créé à compter du 01/06/2024 jusqu'au 31/05/2027, afin de mener à bien le projet « écodéveloppement » a été transformé en emploi de chargé de mission « Marque Parc et communication » sur le grade de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B - filière administrative.

Par ailleurs, il rappelle que deux emplois non permanents ont été prolongés lors de ce même Comité syndical :

- un emploi non-permanent de Chargé de mission sur le grade d'ingénieur, relevant de la catégorie hiérarchique A - filière technique créé afin de mener à bien le projet « Natura 2000, mesures agro-environnementales climatique (MAEC) » ;
- Un emploi non-permanent de Chargé de mission sur le grade d'ingénieur, relevant de la catégorie hiérarchique A - filière technique, créé afin de mener à bien le projet « Renaturation des villes et villages », financé dans le cadre du Fonds Vert.

M. Thibaut MEURGEY précise que les dépenses de personnel estimées sont conformes à celles identifiées dans le cadre des orientations budgétaires pour 2026, à l'exception de l'intégration des dépenses nécessaires au remplacement d'un agent en congé maternité.

CHAPITRE 012	2025	25/26	2026
Basiques	1 203 280,24 €	10,53 %	1 329 935,00 €
Actions	497 551,94 €	-17,00 %	412 952,00 €
Total	1 700 832,18 €	2,47 %	1 742 887,00 €

Les charges de personnel dites basiques s'élèvent ainsi à 1 329 935 € pour 2026 (1 203 280,24 € pour 2025). Elles sont en hausse de + 10,53 %.

Les charges de personnel liées aux actions d'un montant de 412 952 € sont en baisse de - 17 % (497 551,94 € en 2025).

Le directeur inique par ailleurs que la ventilation analytique des dépenses de personnel liées à la Maison du Parc pour 2026 ayant été modifiées des évolutions entre le personnel inscrit sur le Basique et celui sur les Actions apparaissent.

Le chapitre 014, atténuation des charges, s'élève à 94 055 €. Il enregistre depuis 2025 le reversement des subventions FEDER et de la Région Pays de la Loire à la LPO dans le cadre l'action Natura 2000 « Loire/Méron ».

Le chapitre 65, autres actions de gestion courante, est en diminution de – 51,23% (- 64 299 € par rapport au budget 2025). Ce chapitre concerne les redevances et concessions et brevets fluctuants en fonction des actions portées par le syndicat ainsi que les dépenses liées aux élus.

Les dépenses dites basiques sont prévue pour 2026 à hauteur de 61 215 € (85 074 € pour 2025), soit une baisse de – 28,04 %, en raison notamment des économies liées à la mise ne concurrence réalisée au travers des marchés publics.

CHAPITRE 65	2025	25/26	2026
Basiques	85 074,00 €	- 28,04%	61 215,00 €
Actions	40 440,00 €	- 100,00%	- €
Total	125 514,00 €	- 51,23%	61 215,00 €

M. Thibaut MEURGEY précise que, à compter de 2026, aucune dépense liée aux actions n'est imputée au chapitre 65, par rapport à 2024 (40 440 €), dans la mesure où ces dépenses intégraient principalement les subventions apportées aux établissements scolaires dans le cadre de notre programme d'éducation au territoire. Désormais, en raison de la mise en place du marché public relatif au « Programme éducatif pour 2025-2026 », les dépenses prévues pour un montant de 53 600 € sont inscrites au chapitre 011 « charges à caractère général » (en rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires).

Le chapitre 65, charges financières, concerne les dépenses liées à l'ouverture de lignes de trésorerie. La somme de 3 000 € a été prévue au budget 2026 comme pour 2025.

Le chapitre 67, charges exceptionnelles, permet d'anticiper des annulations de mandats, y compris de régies, et intègre les éventuels frais financiers pour le fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique. La somme de 10 000 € est inscrite au budget 2026 (5 000 € en 2025).

Enfin, le **montant des amortissements** de logiciels, matériels de bureau et informatique, les matériels de transport comme les véhicules, le mobilier sera de **310 480 €** pour 2026.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **3 746 953,35 €** (3 551 462,66 € en 2025).

En conclusion, au regard des évolutions des dépenses et recettes telles que mentionnées ci-dessus, le résultat comptable prévisionnel de la section de fonctionnement propre à l'exercice 2026 tendra au minimum à être à l'équilibre avec un objectif prioritaire d'être excédentaire.

Selon nos estimations, le résultat prévisionnel pourrait être de 108 236 €, en précisant que le résultat prévisionnel entre les dépenses et recettes réelles serait de l'ordre de – 363 564,41 € (- 314 423,60 € prévu en 2025). Ce résultat reste toujours à pondérer en raison du report de certaines actions en recettes et en dépenses sur l'exercice suivant.

M. Thibaut MEURGEY indique que, pour mémoire, en 2025, le prévisionnel était de + 68 652 €, pour un réalisé de + 88 723 €.

Évolutions de la section d'investissement pour 2026

▪ **Évolution des recettes d'investissement en 2026**

M. Thibaut MEURGEY présente le tableau listant les recettes d'investissement prévisionnelles inscrites aux budgets de 2024, 2025 et 2026.

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026
024	Autres établissements publics locaux	0,00 €		
10	Dotations, fonds divers et réserves	21 970,41 €	7 263,55 €	25 423,09 €
13	Subventions d'investissement reçues	459 419,50 €	273 277,21 €	262 543,00 €
27	Dépôts et cautionnements versés	0,00 €		
45(82)	Opérations sous mandat		64 800,00 €	146 480,00 €
	Recettes réelles	481 389,91 €	345 340,76 €	434 446,09 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	331 099,69 €	239 893,77 €	310 480,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	133 008,08 €	244 499,60 €	127 799,17 €
	TOTAL	945 497,68 €	834 734,13 €	887 725,26 €

Dans les prévisions telles qu'elles figurent ci-dessus, les recettes réelles d'investissement pour 2026 devraient augmenter de **+ 89 105,33 € par rapport aux prévisions 2025** pour atteindre la somme de **434 446,09 €**, soit une augmentation de **+ 25,80 %** (345 340,76 € prévisions budgétaires 2025).

Il commente les différentes lignes de ce tableau.

Le chapitre 10, dotations, fonds divers et réserves est constitué principalement des versements du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) qui se chiffrent à 25 423,09 €.

Le chapitre 13, subventions d'investissement reçues, prévoit un montant de 262 543 €.

Le chapitre 45, chapitre d'opérations pour compte de tiers, comptabilise, depuis 2025, les recettes liées aux conventions de mandat relatives à l'accompagnement du Parc pour la renaturation de cours d'école de communes situées dans les départements de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire. Les recettes seront constituées principalement des subventions des Régions dans le cadre des Contrats de Parc et de la participation des syndicats et des communes concernées pour le montant de la TVA pour chaque opération.

M. Thibaut MEURGEY remercie le service Administratif et Financier pour le gros travail réalisé à ce sujet. Cela nécessite un investissement fort des services, mais dégage une vraie plus-value en termes de portage d'opérations pour les communes membres du syndicat.

Les amortissements de logiciel, matériel et biens prévus au CHAPITRE 042 en section de fonctionnement pour 2026 s'équilibrent avec le **compte 040** recettes d'investissement à hauteur de **310 480 €**.

Une somme de 15 000 € est inscrite au **chapitre 041 opérations patrimoniales**, si des écritures d'opérations d'ordre devaient être effectuées dans le courant de l'exercice. Ce chapitre doit s'équilibrer en recettes et en dépenses.

Enfin, la part de l'excédent d'investissement de 2025 reporté au compte 001 est de **127 799,17 €**.

Les recettes totales pour 2026, comprenant les recettes réelles, les amortissements et le report, sont estimées à **887 725,26 €** (834 734,13 € en 2025).

▪ **Évolution des dépenses d'investissement en 2026**

M. Thibaut MEURGEY présente le tableau listant les dépenses d'investissement prévisionnelles inscrites aux budgets de 2024, 2025 et 2026.

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026
020	Dépenses imprévues			
13	Autres subventions régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	358 907,30 €	264 201,28 €	180 150,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	399 232,65 €	321 991,90 €	342 131,26 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	7 500,00 €	15 000,00 €
45(81)	Opérations sous mandat		64 800,00 €	133 200,00 €
	Dépenses réelles	758 139,95 €	658 493,18 €	670 481,26 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	187 357,73 €	171 240,95 €	202 244,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €
TOTAL		945 497,68 €	834 734,13 €	887 725,26 €

Dans les prévisions telles qu'elles figurent ci-dessus, les dépenses réelles d'investissement pour 2026 devraient augmenter de **+ 11 988,08 € par rapport aux prévisions 2025** pour atteindre la somme de **670 481,26 €**, soit une augmentation de **+ 1,82 %** (658 493,18 € prévisions budgétaires 2025).

Il commente les différentes lignes de ce tableau.

Le chapitre 20, immobilisations incorporelles est estimé à 180 150 €. Les dépenses concernent notamment pour les nouvelles actions suivantes :

conception de capsules vidéo : 11 400 € TTC ;

conception de croquis et la réalisation de photographies à intégrer dans un nouvel outil informatique : 39 750 € TTC ;

développements informatiques du logiciel Géotrek : 3 000 € TTC.

Le chapitre 21, immobilisations corporelles est estimé à 342 131,26 €. Les dépenses concernent notamment pour les nouvelles actions suivantes :

- réalisation de travaux pour la rénovation thermique et la réhabilitation de la toiture de la Maison du Parc : 60 000 € TTC ;
- conception d'expositions : 40 800 € TTC (dont 30 000 € contrat de Parc de 2025) ;
- conception et la réalisation malles de transport des expositions : 9 600 € TTC ;
- acquisition d'un drone et du matériel et des formations associés : 22 680 € TTC ;
- acquisition d'un ordinateur et des accessoires associés : 1 608 € TTC.

M. Thibaut MEURGEY détaille les usages liés à l'acquisition du drone à savoir obtenir des analyses sur des secteurs inaccessibles au sol (inventaires, cartographies des habitats, suivi des espèces, thermographie forestière), mais aussi modéliser le patrimoine bâti et paysager ainsi que les îlots de chaleur.

Mme Sophie TUBIANA indique que cet outil permettra aussi de compléter les prises de vues de l'Observatoire participatif du paysage pour suivre son évolution.

Le chapitre 42, chapitre d'opérations pour compte de tiers, comptabilise, depuis 2025, les dépenses liées aux conventions de mandat relatives à l'accompagnement du Parc pour la renaturation de cours d'école de communes situées dans les départements de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire. Les dépenses seront constituées des dépenses d'investissement nécessaires à la réalisation de ces opérations. Ces dépenses n'entreront pas dans le patrimoine du Parc, mais dans celui du syndicat et des communes concernées. Chacune des opérations devant s'équilibrer en dépenses et en recettes, se reporter au point 7 ci-dessus (convention de mandat relative à la renaturation de cours d'école).

Les amortissements de subventions au chapitre 042 en section de fonctionnement pour 2026 s'équilibrent avec le chapitre 040, dépenses d'investissement à hauteur de 202 244 €.

Une somme de 15 000 € est inscrite au **chapitre 041 opérations patrimoniales**, ce chapitre devant s'équilibrer en dépenses et en recettes. Les dépenses totales comprenant les dépenses réelles et les amortissements de subventions s'élèvent à **887 725,26 €** (834 734,13 € prévisions budgétaires 2025).

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 887 725,26 €.

En ce qui concerne la dette, M. Thibaut MEURGEY explique que le budget de la section d'investissement ne comporte pas de programmes pluriannuels d'investissement, bien que les actions se réalisent sur plusieurs exercices.

Il complète en précisant que le syndicat mixte n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer ses investissements. L'encours de dette est donc inexistant. Pour l'exercice 2026, il convient ainsi de noter que le syndicat mixte n'a pas besoin de recourir à un nouvel emprunt pour financer sa section d'investissement.

Aucune ligne de trésorerie n'a été ouverte en 2025, tout comme en 2024 et 2023. À ce jour, la trésorerie est surveillée de près par le service comptabilité, pour savoir si une potentielle contractualisation de ligne de trésorerie serait nécessaire courant 2026.

Il rappelle qu'afin de disposer de plus de souplesse pour ouvrir une ligne de trésorerie, le Comité syndical, en date du 16 décembre 2023, a modifié la délégation à Madame la Présidente.

Enfin, le directeur indique que l'épargne brute du syndicat mixte est égale à l'épargne nette ; cette épargne n'est pas affectée à l'investissement et précise que le syndicat mixte n'a aucun endettement, dans la mesure où il n'a pas recours à l'emprunt.

M. Vincent GASSELIN, Délégué de Gizeux, souhaite connaître le niveau d'endettement des autres Parcs de France.

M. Thibaut MEURGEY indique que la situation est très différente d'un Parc à un autre. Certains Parcs disposent de nombreux bâtiments, de restaurants, de sites de visites et ont donc contracté des emprunts liés à ces lourds investissements.

M. Benoit BARANGER, Maire de Bourgueil et Vice-Président du Parc, rappelle que les Parcs sont construits en fonction des spécificités des territoires. Certains Parcs gèrent par exemple l'enlèvement des ordures ménagères.

Mme Sophie TUBIANA connaît des Parcs qui gèrent l'urbanisme ou la GEMAPI. Ces compétences sont issues de l'histoire des territoires. Par exemple, dans le Luberon, le Parc est propriétaire d'un château, patrimoine qui nécessite des investissements lourds.

Mme Gaëlle LAHOREAU, Conseillère régionale Centre-Val de Loire et Vice-Présidente du Parc, remercie Sophie TUBIANA pour son engagement à la Fédération des Parcs et son implication dans le réseau qui permet notamment de bénéficier d'une analyse à l'échelle nationale.

Mme Sophie TUBIANA indique que la Fédération des Parcs est un lieu d'échanges très riche et très convivial, comme toujours dans les Parcs.

M. Jean-Michel MARCHAND, Président de la commission « Biodiversité » et ancien Président du Parc, se remémore un événement qui avait frappé la Fédération durant son mandat. Alors qu'il siégeait avec lui le matin, M. Jean-Luc CHIAPPINI, Président du PNR de Corse était tué l'après-midi du 25 avril 2013, en revenant d'une réunion de la Fédération.

M. Didier ROUSSEAU, Conseiller départemental de Maine-et-Loire et Vice-Président du Parc, fait remarquer aux membres du Comité syndical la présence du maire de La Landes-Chasles qui n'a pas non plus contracté d'emprunt cette année.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ adoptent ce budget par nature et par chapitre globalisé qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 746 953,35 € en section de fonctionnement et à 887 725,26 € en section d'investissement.
- ✓ autorisent Madame la Présidente à procéder, au titre de l'exercice 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

4. Modifications du règlement budgétaire et financier

Dans le cadre de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et par délibération en date du 16 décembre 2023, le Comité syndical a approuvé le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) pour le Budget principal.

M. Thibaut MEURGEY indique qu'une mise à jour de ce RBF doit être effectuée, notamment en raison de l'activation du Compte financier unique.

Par ailleurs, les seuils de marchés publics et de fournitures courantes et de services (FCS) – Techniques de l'information et de la communication (TIC) – Prestations intellectuelles (PI) et travaux ont été modifiés.

- Modification des seuils de marchés publics de fournitures courantes, de communication et de prestations intellectuelles : passe de 40 à 60 000 € au 1^{er} avril
- Pour les marchés de travaux : le seuil des 100 000 € est pérennisé pour les consultations simplifiées (mais pas pour les prestations de services qui restent à 90 000 €)

Il convient de les mettre à jour et de préciser qu'en l'absence de mise à jour du RBF, les modifications de seuils réglementaires s'appliqueront.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ approuvent les modifications susvisées et de modifier en conséquence le RBF.

5. Dotation de fonctionnement 2026 de la DREAL

Mme Sophie TUBIANA présente cette délibération. Les actions menées par les Parcs naturels régionaux en matière de protection des espèces floristiques et faunistiques, de préservation des paysages et l'ensemble de leurs activités menées au titre de leurs missions réglementaires contribuent directement aux stratégies nationales en faveur de la biodiversité et de la transition écologique.

À ce titre, le Ministère de la transition écologique et de l'aménagement du territoire attribue aux Parcs naturels régionaux une dotation annuelle de 150 000 € dont le versement est assuré par les DREAL.

Dans un contexte budgétaire incertain, le maintien de cette dotation, à la même hauteur que les années précédentes, n'était pas assuré lors du débat d'orientations budgétaires.

À la mi-janvier, la **DREAL Pays de la Loire a confirmé son soutien** au fonctionnement de notre Parc pour 2026 à hauteur de 150 000 €, au titre de sa dotation budgétaire annuelle en faveur de la biodiversité.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ autorisent la Présidente à solliciter la DREAL des Pays de la Loire, pour l'octroi de la contribution 2026 d'un montant de 150 000 € ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget.

6. Conventions de mandats pour la renaturation de cours d'écoles

Mme Sophie TUBIANA passe la parole à M. Michel MATTEI, Urbaniste et chef du service « Aménagement et éco-développement », pour présenter cette délibération. Le programme de renaturation de cours d'écoles est un projet transversal qui repose sur un croisement d'approches : atténuation des effets du changement climatique, recherche de solutions fondées sur la nature et approche pédagogique complète. Ces projets ont un impact important en termes symbolique et pédagogique. Aujourd'hui deux nouvelles communes souhaitent s'engager : Beaufort-en-Vallée et Fontevraud-L'Abbaye.

Depuis 2025, le Parc assure le portage des opérations en investissement réalisées sur le patrimoine communal, pour les actions inscrites dans les Contrats de Parc. Elle a contractualisé en 2025 dans ce cadre avec le Syndicat à vocation unique du groupe scolaire Milon-Saint Georges et avec la commune déléguée Les Bois d'Anjou, pour la commune de Fontaine-Guérin. Dans le cadre de cette même subvention, le Parc a conventionné fin décembre 2025 avec la commune de Benais pour la renaturation de sa cour d'école, pour une dépense en investissement de 18 000 € HT, soit 21 600 € TTC.

En 2026, à l'aune de l'expérimentation réalisée en 2025, le Parc conventionnera avec deux nouvelles communes pour la renaturation de leurs cours d'école. Les études et/ou travaux réalisés s'élèveront à hauteur de 45 000 € TTC pour chacune des communes, soit 90 000 € TTC au total.

Ces conventions de mandat concerneront, en 2026, la réalisation d'études préalables et de légers travaux d'aménagement relatifs à la renaturation de cours d'école. Deux conventions de mandat seraient réalisées à terme. L'une avec la commune de Beaufort-en-Vallée et la seconde avec celle de Fontevraud-L'Abbaye.

Pour la réalisation de ces opérations, la Région Pays de la Loire versera une subvention de 75 000 € HT au Parc, soit 37 500 € HT par commune.

Les collectivités concernées contribueront à la réalisation du projet en apportant une contribution financière au Parc correspondant à la différence entre le montant TTC et HT des opérations, pour un montant maximum de 7 500 € par mandant.

M. Thibaut MEURGEY rappelle le soutien des Régions sur ces opérations.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ approuvent les deux conventions de mandat, concernant la renaturation, d'une part de deux cours d'école à Beaufort-en-Vallée et deux cours d'école à Fontevraud-L'Abbaye ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget.

7. Plans guides de renaturation d'Azay-le-Rideau et de La Tour-Saint-Gelin

Mme Sophie TUBIANA passe la parole à M. Michel MATTEI qui rappelle la démarche menée avec 8 communes depuis 2024. Deux nouvelles communes, Azay-le-Rideau et La-Tour-Saint-Gelin, souhaitent s'engager via des financements du Fonds vert. Ces projets apportent de réels services pour la biodiversité et pour les habitants, notamment en luttant contre les îlots de chaleur. La mise en œuvre de solutions fondées sur la nature permet d'atténuer les effets des canicules.

Cette délibération est rendue nécessaire en raison du calendrier des subventions qui s'arrêtent à la fin de l'année, les opérations devant être soldées en octobre 2026. Pour engager le plus rapidement ces actions juste après les élections, il est nécessaire de délibérer dès aujourd'hui.

M. Daniel POUJAUD entend que le calendrier de réalisation est contraint. La commune de Ports-sur-Vienne a initié un projet en cours sur les eaux de ruissellement en coopération avec le Conseil départemental 37 et l'Etat (fonds vert) sous la conduite du CEREMA, auquel il a déjà associé la Chambre d'Agriculture. Il demande si sa commune peut bénéficier d'une aide du Parc, aide qui lui est refusée depuis 6 ans du fait de sa non-intégration dans le périmètre de classement.

M. Thibaut MEURGEY répond qu'effectivement, l'action du Parc se concentre sur ses communes membres. Il s'interroge sur la capacité du Parc à intervenir sur ce dossier qui semble déjà très engagé, mais propose une réunion d'échange sur le sujet à programmer rapidement.

Mme Sophie TUBIANA indique que les choses sont différentes, maintenant que la commune de Ports-sur-Vienne est classée en PNR.

M. Michel MATTEI propose un rendez-vous à M. POUJAUD pour évoquer ce dossier.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ valident les projets de convention technique et financière de coopération public-public avec les communes d'Azay-le-Rideau et de La Tour-Saint-Gelin ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à ces deux conventions ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget.

8. Informations diverses

■ *Obligations Réelles Environnementales*

Mme Sophie TUBIANA a souhaité revenir sur le sujet des Obligations Réelles Environnementales (ORE) en Comité syndical. C'est un dispositif très pertinent comme outil contractuel de protection de l'environnement, et elle souhaite qu'il s'intègre dans les outils mobilisables par les communes du Parc.

Mme TUBIANA rappelle qu'une ORE est une servitude d'utilité privée appliquée à une parcelle qu'un propriétaire s'engage à respecter. Ces servitudes sont attachées au bien et non au propriétaire sur une durée pouvant aller jusqu'à 99 ans.

Localement, le Parc est engagé sur la commune de Mazé-Milon avec le propriétaire du Château de Montgeoffroy, M. De Contades, pour la mise en place d'une ORE sur des parcelles forestières.

Mme TUBIANA indique que les ORE gagneraient à être mieux connus par les collectivités. Une commune propriétaire d'un bois, par exemple, peut mettre en place ce type de protection pour éviter des aménagements non désirés à l'avenir. En tant que collectivité, les élus peuvent encadrer la destination naturelle d'un bien.

Il s'agit d'un acte notarié, mais peu de notaires sont encore formés. Il n'existe pas non plus de registre national des ORE.

Depuis que le dispositif existe, environ 200 ORE ont été signés en France de 2028 à 2024. Une étude a été réalisée par l'université de Tours sur les ORE (en annexe du présent compte-rendu).

M. Loic BIDAULT, Délégué de la ville de Saumur et Vice-Président du Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire, explique que le CEN assume 7 ORE, dont une signée récemment : les pelouses de Fourneux à Dampierre-sur-Loire. Il insiste sur l'intérêt de la durée de la procédure et l'intérêt d'avoir un garant. Pour lui, cet outil est une bonne alternative à la maîtrise foncière pure. C'est un dispositif modulable qui permet de s'ajuster aux besoins des contractants. Les ORE sont sans doute méconnues pour un outil qui était présent dans la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Mme Sophie TUBIANA clôture la séance en remerciant l'assemblée.

Représentants des Régions et Départements

Présents :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire

Absents ayant donné procuration :

M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jackie PASSET
M. Franck CHARTIER, Département d'Indre-et-Loire, à Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT
Mme Isabelle DEVAUX, Département de Maine-et-Loire, à M. Didier ROUSSEAU
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire, à Michel PONCHANT
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Mme Sophie TUBIANA
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire, à Mme Gaëlle LAHOREAU
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire, à M. Benoît BARANGER
M. Etienne MARTEGOUTTE, Département d'Indre-et-Loire, à M. Jean-Marie GENNETEAU
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire, à Sophie TUBIANA

Absents excusés :

Mme Marie-Jo HAMARD, Département de Maine-et-Loire
Mme Elodie JEANNETEAU, Département de Maine-et-Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire
M. Eric TOURON, Région Pays-de-la-Loire

Représentants des communes et EPCI de Maine-et-Loire

Présents :

M. Vincent LÉPY, Allonnes	M. Rodolphe BRIOUDE, Mazé-Milon
M. Cyrille MERCIER, Artannes-sur-Thouet	Mme Bénédicte CHARRON, Montreuil-Bellay
M. Jean-Philippe ROPERS, Beaufort-en-Anjou	M. Jacky MARCHAND, Montsoreau
M. Jean-François SUIRE, Bellevigne-les-Châteaux	M. Romain CANTIN, Mouliherne
Mme Valérie RUILLARD, Brissac-Loire-Aubance	Mme Sylvaine HERVE, Mouliherne
M. Ludovic GUENESCHEAU, Brossay	M. Loïc BIDAULT, Saumur
M. Paul RABOUAN, Cornillé-les-Caves	Mme Denise DARTEIL, Tuffalun
Mme Mauricette ABRIVARD, Cornillé-les-Caves	M. Jean-Claude SOURDEAU, Vivy
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye	M. Pierre DE BOUTRAY, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Jean-Christophe ROUXEL, La Landes-Chaless	Mme Armelle PONCET, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Jackie PASSET, La Ménitré	Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Absents ayant donné procuration :

M. Richard MARECHAL, Blaison-Saint-Sulpice, à Valérie RUILLARD
Mme Sophie CHARRIER, Brain-sur-Allonnes, à Denise DARTEIL
M. Willy DELAUNAY, Neuillé, à Armelle PONCET
M. Pascal MARIE, Villebernier, à M. Vincent LÉPY
Mme Béatrice BERTRAND, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à Jean-Claude SOURDEAU
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole, à Loïc BIDAULT

Absents excusés :

M. Jérôme SAFRAN, Antoigné
M. Christophe LEBEAUPIN, Blou
Mme Isabelle GRANDHOMME, Cizay-la-Madeleine
M. Jean-Pierre ANTOINE, Courchamps
Mme Jacqueline TREUILLIER, Dénezé-sous-Doué,
M. Patrick MERLI, Doué-en-Anjou
M. Guy LANDAIS, Épieds
Mme Stéphanie GUILLEMAIN, Gennes-Val-de-Loire
M. Philippe VARIN, La Breille-les-Pins
M. Vincent GASTINEAU, Le Coudray-Macouard
Mme Isabelle ISABELLON, Le Puy-Notre-Dame
M. Vincent IMHOFF, Les Ulmes
M. Samuel MAUPETIT, Les Bois d'Anjou
Mme Laurence BROSSARD, Loire-Authion
M. Maurice FERCHAU, Louresse-Rochemenier
Mme Andréa SIEDERMUTZ, Parnay
M. Claude DURAND, Rou-Marson
M. Martin ALEMANN, Saint-Macaire-du-Bois

Mme Kathy DESVEAUX, Saint-Philbert-du-Peuple
M. Adrien BEAUVAIS, Souzay-Champigny
M. Sylvain PELTIER, Varrains
Mme Françoise VAUGONDY, Vaudelnay
M. Alain DUPUIS, Longué-Jumelles,
Mme Brigitte SMITH, Saint-Clément-des-Levées,
M. Christian GALLÉ, Turquant
Mme Brigitte SAINT CAST, Varennes-sur-Loire
M. Thierry PAPOT, Vernantes
Mme Joëlle FANNI, Verrie
M. Jean-Pierre ANTOINE, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Grégory PIERRE, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Thierry PAPOT, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Vincent OUVRARD, CC Baugeois-vallée
M. Tony GUERY, CC Baugeois-vallée
M. Yves GIDOIN, CU Angers Loire Métropole,

Représentants des communes et EPCI d'Indre-et-Loire

Présents :

M. Didier THIVELLIER, Antogny-le-Tillac
Mme Brigitte BERTAULT, Avoine
M. Thierry AMIRAULT, Beaumont-en-Véron
M. Philippe DUBARRY, Benais
M. Gilles PELLE, Bourgueil
Mme Claudine LECLERC, Braslou
M. Claude VASSEUR, Brizay
Mme Sylvie CHEVALET, Champigny-sur-Veude
Mme Sophie DE MONTEYNARD, Chezelles
M. Philippe JAMET, Chouzé-sur-Loire
M. Damien BARON, Cinais
M. Christian SAGET, Continvoir
M. Florian GORÉ, Coteaux-sur-Loire
M. Jean-Claude VOISIN, Crouzilles
M. Vincent GASSELIN, Gizeux
M. Lionel HEGRON, Huismes
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard
Mme Martine NEVEU, Lémeré

Mme Angélique BOIZIAU, Lignéres-de-Touraine
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré
M. Daniel POUJAUD, Ports-sur-Vienne
M. Alain DUBOIS, Pussigny
M. Raphaël HANNIET, Razines
M. Jean-Marie KUZIOR, Rigny-Ussé
M. Philippe RÉAL, Rivarennes
Mme Mina TRUFFERT, Saint-Benoît-la-Forêt
Mme Véronique BONNET, Saint-Germain-sur-Vienne
M. Michel CHAMPIGNY, Sainte Maure-de-Touraine
Mme Valentine TESSIER, Vallères
Mme Maria LEPINE, Villandry
M. Vincent NAULET, CC Chinon, Vienne et Loire
M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire
M. Jean-Jacques GAZAVE, CC Touraine Vallée de l'Indre

Absents ayant donné procuration :

Mme Maïté POUZET, Anché, Sophie à DE MONTEYNARD
Mme Françoise MANCEAU, Chaveignes, à Sylvie CHEVALET
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse, à Gilles PELLÉ

Mme Valérie RAINEAU-BOUCHER, La Tour-Saint-Gelin, à Philippe RÉAL
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu, à Claudine LECLERC
M. Thierry DEGUIGAND, CC Chinon, Vienne et Loire à Vincent NAULET,
Mme Martine JUSZCZAK, CC Touraine Val de Vienne, à Mme Martine NEVEU
M. Martin COHEN, Tours Métropole, à Maria LEPINE

Absents excusés :

Mme Marie-Noëlle BOULANGER, Assay
M. Bertrand LEMOUX, Avon-les-Roches
M. Eric STOPIN, Avrillé-les-Ponceaux
M. Cyril CHAUMEAU, Azay-le-Rideau
M. Christophe LOYAU-TULASNE, Berthenay
Mme Martine GUERIN, Braye-sous-Faye
M. Matthieu BELLIER, Bréhémont
Mme Véronique GAROUX, Candes-Saint-Martin
M. Rodolphe PARMENTIER, Cheillé
M. Eric MAUCORT, Chinon
M. Damien DOUCET, Courcoué
M. Vincent MARECHAL, Couziers
M. Alain RAGUENEAU, Cravant-les-Côteaux
M. Jean-Jacques LEGROS, Crissay-sur-Manse
M. Hubert HARDY, Hommes
Mme Sandrine PLOQUIN, Jaulnay
Mme Cécile CORBIER, La Chapelle-aux-Naux
M. Hubert De CHAMPS, La Chapelle-sur-Loire
M. Nicolas MANCEAU, La Roche-Clermault
M. Peter VAN STAALDUINEN, Ligné
M. Loïc De la PORTE du THEIL, Parçay-sur-Vienne
Mme Hédia GHANAY, Langeais
Mme Michèle LEMELLE, Luzé
M. Thierry BRUNET, Marcilly-sur-Vienne
M. Justin RAIMBAULT, Marçay
Mme Nathalie SENNEGOND, Neuil

Mme Amélie BAUDAIS, Marigny-Marmande
Mme Florence MARIE, Panzoult
Mme Michelle DUVAULT, Pont-de-Ruan
M. Xavier DUPONT, Rillé
Mme Annabel TALLAND, Rilly-sur-Vienne
Mme Sylvie BOUCHET, Rivière
M. Gilles ROSALIE, Restigné
M. Philippe RÉDRÉAU, Saché
M. Rémi COULAIS, Savigny-en-Véron
Mme Karine PIAUT, Sazilly
M. Eric LUANCO, Seuilly
M. Kévin CLAVEAU, Tavant
M. Laurent BODIN, Theneuil
Mme Karine MOTHEAU, Thilouze
M. Gérard MARULA, Thizay
M. Stéphane ROY, Trogues
Mme Florence BOULLIER, Saint-Epain
M. Jean-Michel PELGER, Saint-Nicolas-de-Bourgueil
M. Joël ROUILLE, Villaines-les-Rochers
M. Eric BIGOT, Verneuil-le-Château
Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire
Mme Isabelle MELO, CC Touraine Ouest Val de Loire
M. Eric LOIZON, CC Touraine Vallée de l'Indre
Mme Nathalie VIGNEAU, CC Touraine Val de Vienne